

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DE LA
DORDOGNE

MAIRIE de LI



Les Plus
Beaux Villages
de France®



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mil vingt-cinq le 10 juin
Présents : 8 le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
Votants : 9 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence
de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : le 05/06/2025

PRESENTS : Jean Claude HERVÉ - Francis MARIN - Romain DELTEIL - Éric HERVÉ – Laurence GAREL -
Jean-Michel LABROUSSE - Johannes VAN STRIEN - Nicole HULOT est arrivée à la réunion à
20h25.

ABSENTS : Bruno DURAND a donné procuration à Laurence GAREL
Benoît BOUSSIQUET – Adeline RAIMBAULT

Secrétaire de séance : Francis MARIN

Début de séance 20h00

Approbation du procès-verbal de la séance du 08 avril 2025 :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 08 avril 2025.

Le procès-verbal de la séance du 08 avril 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – Indemnité de gardiennage des églises :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Madame Josselyne LAFON et Monsieur Alain GODREAU assurent respectivement l'ouverture et la fermeture de l'église Sainte-Catherine et de la Chapelle Saint Martin tous les jours de l'année.

Pour l'année 2024 Madame Josselyne LAFON a perçu une indemnité d'un montant de 391,51 € et Monsieur Alain GODREAU a perçu une indemnité d'un montant de 111,88 €, car en semaine, étant employé de la commune, il effectuait ce gardiennage sur son temps de travail.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'octroyer pour l'année 2025 à chacun une indemnité d'un montant de 395,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition.

2 – Subventions pour voyage scolaire :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier du Lycée Général et Technologique JOSEPHINE BAKER (Pré de Cordy) de Sarlat dans lequel il sollicite une subvention pour un voyage pédagogique qui a été organisé à Paris du 14 au 18 avril 2025.

Un enfant de la commune, Méline RAIMBAULT, a participé à ce voyage pédagogique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide d'attribuer une subvention d'un montant de 100,00 € au Lycée Générale et Technologique Joséphine Baker de Sarlat.

3 – Rectification délibération pour voyage scolaire :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 11 février 2025 il avait été décidé d'attribuer une subvention au foyer Socio-Educatif du Collège LÉROI-GOURHAN du Bugue pour 3 enfants de la commune, scolarisés au collège qui ont effectué des voyages pédagogiques organisés l'un en Italie et l'autre en Alsace.

Monsieur le Maire propose d'attribuer cette subvention d'un montant de 100,00 € par élève, directement aux familles concernées soit : Briséis BERTRAND, Loys DELMARES et Anaëlle LAFON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition.

4 – Convention pour le marché des Potiers des 26 et 27 juillet 2025 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention avec l'association des Potiers en Périgord pour le marché des 26 et 27 juillet 2025 dans les mêmes conditions que l'année 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix « pour » et 1 « abstention », sans motif particulier, de la part de Monsieur Bruno DURAND qui a donné procuration à Madame Laurence GAREL mandate Monsieur le Maire pour signer la convention avec l'association des Potiers en Périgord pour l'année 2025.

5– Choix d'une entreprise pour la réfection du mur du cimetière :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une partie du mur de l'enceinte du cimetière côté Est s'est éboulé sur une longueur de 6 mètres.

Il présente des devis pour la réfection d'une partie de ce mur.

SARL ETS LANDON devis d'un montant de 7 392,00 € HT

CCM ALLOISE devis d'un montant de 7 840,00 € HT

Monsieur LABROUSSE , employé de l'entreprise CCM ALLOISE , ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de retenir le devis de la SARL ETS LANDON d'un montant de 7 392,00 € HT.

6 – Choix d'une entreprise pour la réfection d'une longueur de 332 ml route de la Forêt :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal des devis pour la réfection d'une partie de la route de la Forêt sur une longueur de 332 m, allant du croisement avec l'impasse de la Cabane jusqu'en limite du terrain de Mme MACKENZIE.

SAS CYPRIOTE devis d'un montant de 13 168,40 €

ENTREPRISE MURET devis d'un montant de 16 620,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix « pour » et 1 « abstention », sans motif particulier, de la part de Monsieur Bruno DURAND qui a donné procuration à Madame Laurence GAREL décide de retenir le devis de la SAS CYPRIOTE d'un montant de 13 168,40 €

7 – Eclairage parking de la route des crêtes :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de balisage allant de la porte du Marquisat au parking route des Crêtes avec l'installation de deux bornes le long de la route et d'une sur le parking. Le montant de ce projet s'élève à 4 866,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, sursoit à ce projet et demande des visites en nocturne pour constater l'impact sur le nombre de véhicules concernés.

Informations diverses :

La statue de la Vierge à l'Enfant à l'église Sainte Catherine a été enlevée et mise en lieu sûr. Des devis sont en attente pour la restauration et la consolidation ainsi que pour la réalisation d'un « fac-similé ».

Concernant la restauration des 4 fontaines, Monsieur LELEU Architecte des Bâtiments de France, s'est rendu sur place et a donné son accord suite au schéma de Monsieur Jean-Paul SIMON Une déclaration préalable devra être demandée.

Une convention a été signée avec Monsieur DUPONT de l'enseigne Papillon, locataire au 83 rue du Port chez Monsieur Jean Robert DEMPTOS, pour l'autorisation d'occupation du domaine public.

Une convention a été signée avec l'atelier des Artisans Créateurs pour une période allant du 1^{er} mai au 15 septembre 2025 pour l'occupation du local de la mairie.

Le recensement de la population aura lieu début 2026. Madame Nicole HULOT est désignée coordonnatrice communale comme les autres années.

Le marché des producteurs du dimanche matin va reprendre le 06 juillet. A la demande de Monsieur LABROUSSE, 4 banderoles vont être commandées en remplacement de l'ancienne qui est en très mauvais état.

Points d'apport volontaire :

Les containers semi enterrés (verre – recyclable – ordures ménagères) seront opérationnels à la fin du mois de juin. Ces travaux réalisés par l'entreprise EUROVIA sont pris en charge à 100% par le SMD3.

L'entourage de la STEP a été effectué et réglé par le RDE24.

La procédure de reprise de concessions par la société ELABOR se déroulera au cimetière le 18 août 2025.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15

Le secrétaire de séance
Francis MARIN

Le Maire,
Jean Claude HERVÉ